Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20261123-DELIB20261123N7-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 17 novembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	22
Votants	26

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, CHABILAND Annabelle, COLOMBEL Joëlle, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, PROVOST Frédéric, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle.
Etaient absents excusés : BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / GIOT Stéphanie donne pouvoir à CHABILAND Annabelle / JEANNEAU Luc donne pouvoir à ROBIDOU Christophe / LE DIMNA Martine donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse / LIPOVAC Anne-Sylvie /
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : Mme Nelly BOSSARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

7. Avenant n°1 à la convention financière passée avec le SDE 35 pour la réhabilitation et la modernisation de l'éclairage public de la place André Ferré

Rapporteur : M. Rémi Legrand, adjoint.

Vu la délibération n° 11 du 7 juillet 2026 approuvant l'avant-projet sommaire établi par le SDE 35, ainsi que la convention financière relative aux travaux de réhabilitation et de modernisation de l'éclairage public de la place André Ferré, pour un montant prévisionnel de travaux de 127 510,90 € HT, avec un reste à charge estimé pour la commune de 63 755,45 € HT.
Considérant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires, comprenant :

- la création d'un réseau neuf rue du Chêne Vert, sur une longueur de 146 mètres, avec la pose des fourreaux et des câbles nécessaires ;
- la mise en place d'un fourreau et d'un câble supplémentaires destinés à assurer l'alimentation électrique permanente (24h/24) de l'armoire DMX, afin de garantir la conservation des mémoires et des programmes d'éclairage ;
- le déplacement de l'armoire électrique A06, ainsi que sa rénovation complète et sa remise à neuf.

Vu le nouvel estimatif établi par le SDE 35 au stade de l'étude détaillée, faisant apparaître un coût supplémentaire de 14 885,98 € HT, correspondant au reste à charge de la collectivité après déduction de la participation du SDE 35, et nécessitant la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention financière initiale, ce qui porte la participation totale de la commune à la somme de 78 641.43 € HT ;
Considérant que ces travaux complémentaires nécessitent la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention financière initiale, portant ainsi la participation totale de la commune de 63 755,45 € HT à 78 641,43 € HT ;
Il est proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant afin de prendre en compte les travaux complémentaires ainsi que leur incidence financière pour la commune.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20261123-DELIB20261123N7-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs),

- **approuve** l'avenant n° 1 à la convention financière établie avec le SDE 35, relatif aux travaux de réhabilitation et de modernisation de l'éclairage public de la place André Ferré, intégrant les travaux complémentaires pour un montant de 14 885,98 € HT, correspondant au reste à charge de la commune après déduction de la participation du SDE 35, portant ainsi la participation totale de la commune à 78 641.43 € HT

- **autorise** M. le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération et à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Nelly BOSSARD